

faites et les bien faire comprendre de la députation. Le télégramme lu hier ne va pas plus loin.

Le très hon. M. BENNETT: Il ne vise pas ce but.

L'hon. M. GARDINER: Et pour appuyer ce que je viens de déclarer, que le très honorable député (M. Bennett) lise, à la page 325 du hansard non révisé l'allusion faite à M. Laidlaw, et il comprendra que l'honorable député a contesté à M. Laidlaw le droit à toute faveur vu sa situation financière d'alors. Le télégramme mentionne seulement en réponse que l'honorable député lui-même ainsi que M. Laidlaw ont demandé, le printemps de l'an dernier, de l'assistance au Gouvernement. Je crois que vous avez là une réponse complète à la suggestion que cet homme n'avait droit à aucune considération après qu'il eût perdu une autre récolte. Les faits sont exposés bien clairement dans les observations de l'honorable député et dans les télégrammes en réponse à ces observations. Quant à dire si le règlement de la Chambre permet d'insérer la réponse dans le hansard comme on l'a fait hier, c'est une autre question sur laquelle vous aurez à vous prononcer, monsieur l'Orateur. Quant aux faits mêmes, on n'a rien produit pour démontrer qu'ils sont autres que ce que j'ai déclaré à la Chambre.

Le très hon. R. B. BENNETT (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas lu le télégramme, mais c'est de la dernière partie de la dépêche que je parlais. Il ne s'agissait pas de questions entre le ministre et un membre quelconque de la Chambre ou de toute personne en dehors de la Chambre. Je m'intéressais seulement aux privilèges de la Chambre et des membres de ce Parlement. Je n'ai pas lu le télégramme parce que je ne voulais pas retarder les délibérations à ce moment-là, mais je le ferai maintenant:

Laidlaw jusqu'à récemment locataire de Perley, mais refuse de continuer. La municipalité a avancé des semences et des provisions au montant de \$482.54 en 1937, soit environ la moitié du montant désiré par le locataire et le propriétaire. Le fait que Laidlaw a résilié son bail peut expliquer en partie la critique. Sauf erreur, il n'a jamais été profitable à Laidlaw d'être locataire, ce qui l'a obligé de demander de l'aide pour l'expédition de son bétail.

C'est la partie qui a motivé l'objection et sur laquelle vous aurez à vous prononcer, monsieur l'Orateur, afin de déterminer la conduite de la Chambre pour l'avenir.

L'hon. M. GARDINER: Monsieur l'Orateur, la partie à laquelle on a fait allusion il y a un instant, qui n'a pas été lue mais à laquelle on a répondu dans la partie du télégramme dont il est question, se lit ainsi qu'il suit:

Un autre homme que je connais très bien a expédié cent bestiaux à Gladstone dans le Ma-

[L'hon. M. Gardiner.]

nitoba, où ils vont passer l'hiver. Le ministre de l'Agriculture connaît bien cet homme parce que c'était un entrepreneur qui a obtenu beaucoup de contrats du gouvernement qui était au pouvoir avant 1929.

C'est le gouvernement dont j'étais le chef à ce moment-là.

Il a construit des ponts au nord de Wolseley sur la rivière Qu'Appelle, et il a aussi construit un viaduc à Roche-Percée.

Ces choses se sont passées dans la circonscription que je représente maintenant à la Chambre.

Il est allé en Colombie-Britannique cette année avec ses deux fils et un neveu, et ils y ont gagné de l'argent. Un des fils m'a dit que son père avait retiré \$12 par jour durant tout l'été et que les garçons avaient retiré \$7. Cet homme possédait 190 têtes de bétail et il n'en a pas sacrifié une seule. Ces gens ont expédié trois wagons complets, à Gladstone, Manitoba, sans rien payer pour le transport, et ils les y hivernent.

J'ai alors fait une observation à laquelle je voulais donner la forme d'une question. Elle n'est pas rapportée de cette manière et je crois qu'on pourrait peut-être lui donner cette forme.

L'hon. M. Gardiner: C'est nous qui avons payé les frais de transport?

M. Perley: Oui, vous avez payé les frais de transport; je suis content que le ministre ait dit cela. Cet homme n'avait pas plus droit au transport gratuit que l'homme dans la lune. Il avait été toujours entrepreneur; il avait construit le pont à Roche-Percée.

Faisant de nouveau allusion à ma circonscription.

Il avait 190 têtes de bétail dont il a expédié trois wagons au marché et il n'avait certainement pas droit au transport gratuit pour les autres.

Je désire rappeler maintenant que les faits sont les suivants: cet homme ne vit pas actuellement et, à ma connaissance, n'a jamais vécu dans la région souffrant totalement de la sécheresse. Il demeure en dehors de cette région, mais dans celle dont les animaux sont expédiés gratuitement. Ce privilège est offert à tous ceux qui désirent expédier des animaux et les ramener le printemps suivant au même endroit. Les observations à mon sujet et à une partie de ma circonscription absolument étrangère à la question soulevée, sont apparemment faites dans un certain but. Je crois donc avoir parfaitement raison d'appeler l'attention de la Chambre sur le fait et d'indiquer que ces observations ne se rapportent aucunement à l'objet du débat. Je suis d'avis que la dernière partie du télégramme dont il s'agit est une réponse complète, étant donné l'indication que l'homme en cause, bien que je le connaissais, était, avant le mois de juillet dernier, locataire de terres appartenant à l'honorable député qui discutait cette question à la Chambre.